

FOIRE AUX QUESTIONS

Version 6 janvier 2022



Prise en charge locale des installations portuaires

FAITS SAILLANTS, AVANTAGES ET DÉFIS DE LA PRISE EN CHARGE LOCALE

Quels sont les faits saillants de l'entente de transfert ?

Cette prise en charge est accompagnée d'une contribution fédérale de 44,7 M\$ pour assurer l'exploitation et le développement des installations transférées par le gouvernement fédéral. Cette contribution doit être dépensée à l'intérieur d'un délai de 20 ans. Tous les revenus tirés de l'exploitation du port, de même que les revenus d'intérêts générés sur la contribution fédérale pourront servir à développer de nouveaux projets.

Quels sont les avantages de la prise en charge locale des installations portuaires par la CGPBC ?

La propriété locale du port de Baie-Comeau et le nouveau mode de gouvernance qui l'accompagne permettent de prendre ici les décisions et de poser les actions au bénéfice de la collectivité. Cela permet d'exploiter le plein potentiel de cet outil de développement, de mieux répondre aux besoins des usagers, de veiller à la pérennité des infrastructures, d'assurer une gestion plus efficiente et de bénéficier de plus de flexibilité.

De quelle manière la CGPBC se qualifie-t-elle pour remplir ce nouveau mandat ?

La CGPBC est une organisation autonome à but non lucratif. Sa mission est tournée vers l'intérêt collectif et le développement régional durable. Elle s'est dotée d'une gouvernance novatrice, à l'image d'une autorité portuaire locale indépendante, qui œuvre en partenariat avec le réseau portuaire québécois et canadien et les parties prenantes locales.

Quelle est l'expertise de l'équipe du Port de Baie-Comeau ?

Depuis deux ans, la CGPBC a bâti une équipe de gestion expérimentée. Sa directrice générale, Karine Otis, est engagée depuis plus de 10 ans dans le développement économique régional. Elle est diplômée en Études urbaines et science politique (B.Sc.) et en Sciences de l'environnement (C.S.E.), en plus de détenir une attestation d'études supérieures spécialisées en Administration des affaires – gestion stratégique de projets. Le maître de port, Martin Roy, compte quant à lui 15 années d'expérience dans le domaine des opérations portuaires. En poste depuis août 2021, il est déjà en contact étroit avec l'ensemble des utilisateurs du port. Finalement, Emmanuel Polman, directeur du développement des affaires, cumule plus de 20 ans dans le domaine du développement de projets maritimes à l'international.

Quels sont les principaux atouts du port de Baie-Comeau ?

Outre sa localisation stratégique et les caractéristiques des installations elles-mêmes, le port de Baie-Comeau s'appuie sur un réseau d'affaires établi et résilient, composé notamment de fournisseurs de services logistiques et de grands clients. De plus, le statut de zone industrialo-portuaire permet à Baie-Comeau d'être priorisé dans les orientations du Gouvernement du Québec quant aux programmes d'investissement en infrastructures et à l'attraction d'investissements internationaux.

Quels sont les principaux défis liés à la prise en charge locale des installations portuaires de Baie-Comeau ?



La situation économique régionale est difficile en ce moment. Le port de Baie-Comeau a essuyé au cours des deux dernières années des pertes de revenus notamment en raison de la COVID-19, du ralentissement de l'industrie des croisières internationales et de la suspension des activités de la papetière de Produits forestiers Résolu. La faible diversification actuelle du marché que dessert le port de Baie-Comeau s'explique aussi par l'historique d'exploitation par Transports Canada, qui n'était pas axé sur le développement.

Pourquoi le processus de transfert a-t-il requis autant d'années ?

La prise en charge locale des infrastructures portuaires de Baie-Comeau représente une transaction immobilière majeure, qui a impliqué deux paliers de gouvernements, en plus du travail de concertation soutenu des partenaires locaux et régionaux. Pour se qualifier au transfert, la CGPBC a aussi dû se doter d'un plan d'affaires solide et d'une stratégie organisationnelle à long terme, en plus de piloter de nombreuses études techniques et économiques pour s'assurer de la faisabilité et de la viabilité du projet.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

Comment la CGPBC compte-t-elle s'y prendre pour que les installations portuaires contribuent à la relance économique ?

Le port est un formidable outil de développement pour Baie-Comeau. Un plan est en cours d'exécution pour augmenter les capacités du port et accueillir davantage de navires de marchandises et de navires de croisières. À moyen terme, soit sur un horizon approximatif de 3 ans, des travaux majeurs seront réalisés. Ceci comprend l'aménagement du Terminal no.5, ainsi que la réhabilitation environnementale du stationnement et le réaménagement du port dans son ensemble.

Comment la CGPBC et Croisières Baie-Comeau assureront-elles leur complémentarité ?

La collaboration entre le Port de Baie-Comeau et Croisières Baie-Comeau sera intensifiée pour relancer l'industrie des croisières.

Y a-t-il des changements à prévoir quant aux activités portuaires ?

En rapport avec le plan de relance, une augmentation des activités portuaires est à prévoir. À court terme, toutes les activités portuaires se poursuivront normalement. Des actions seront néanmoins posées pour améliorer les services, la sécurité des installations et la gestion des risques. Pendant la réalisation des travaux, la CGPBC prévoira les mesures adéquates pour que toutes les activités au port puissent se poursuivre.

Quels sont les changements en perspective pour les partenaires commerciaux et les clients du Port ?

Ces changements se traduiront par une amélioration des services, par un ajustement de la Politique tarifaire pour se rapprocher des prix du marché et par une amélioration de la sécurité des installations.

Est-ce que les contribuables devront soutenir les activités du port ?

Non. Le Port de Baie-Comeau est une entité autonome et indépendante à but non lucratif qui finance ses propres activités grâce à ses services. La CGPBC sera cependant admissible à des subventions auprès des gouvernements pour réaliser divers projets. Dans ce contexte, la Ville de Baie-Comeau, la MRC de Manicouagan ou d'autres ordres de gouvernement, ainsi que des organisations privées pourraient agir à titre de partenaires.



ÉTAT DES INFRASTRUCTURES

Plusieurs études ont été réalisées par la Corporation de gestion du Port de Baie-Comeau à titre de diligence raisonnable associée à la négociation du transfert. Quels en sont les faits saillants ?

Les installations portuaires sont pleinement opérationnelles à l'heure actuelle. Des travaux seront à réaliser au cours des 20 prochaines années pour en assurer la viabilité à long terme. Les principales interventions à prévoir sont l'entretien des postes 1 et 2, la réfection de la protection en dolosse, le remplacement des bornes, défenses et échelles, ainsi que l'amélioration de la desserte en eau potable et en électricité pour les navires. La contribution fédérale de 44,7 M\$ permet de couvrir une grande partie des dépenses liées aux travaux, alors qu'une autre partie proviendra des revenus du Port.

Est-ce que les installations portuaires sont cédées avec un passif environnemental ?

Oui. Tous les ports ont un passif environnemental. Il y a certains contaminants présents dans les sédiments, ainsi que dans l'actuel stationnement du port. Les contaminants présents dans le stationnement du port seront retirés d'ici 3 ans.

ACCÈS AUX INSTALLATIONS POUR LA POPULATION

Est-ce que la population pourra encore fréquenter le quai ?

Oui. La population continuera d'avoir accès au quai lorsqu'il n'y a pas d'opérations portuaires. La CGPBC mettra graduellement en place de nouvelles règles à suivre afin d'assurer la sécurité du public.

Est-ce que la marina de Baie-Comeau est touchée par l'entente de transfert ?

Non. La marina de Baie-Comeau appartient au club nautique de Baie-Comeau.

RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ ET RETOMBÉES LOCALES

Comment le Port veillera-t-il à la prise en compte des intérêts de la collectivité dans sa stratégie d'affaires et ses opérations ?

Le Port de Baie-Comeau sera un citoyen corporatif dynamique, responsable et engagé. Dès 2022, un comité de développement durable sera mis en place afin de maintenir un canal de communication et de collaboration avec la communauté. Plusieurs autres mécanismes de concertation sont aussi prévus.

Quelles sont les perspectives de retombées pour la communauté dans le cadre de la prise en charge locale des installations portuaires ?

Le Port de Baie-Comeau peut jouer un rôle très important pour toute la collectivité. Outre les retombées économiques découlant des activités portuaires, mentionnons aussi la promotion d'emplois et de stages dans le secteur maritime et la promotion touristique avec les croisières.

De quelle manière la communauté de Pessamit est-elle impliquée dans le cadre de la prise en charge locale des installations portuaires ?

Le Conseil des Innus de Pessamit siège au conseil d'administration de la CGPBC. Une entente avait aussi été signée en 2016, entre la MRC, la CGPBC et le Conseil des Innus de Pessamit pour le développement de la zone industrialo-portuaire de Baie-Comeau. Maintenant que le projet de prise en charge du port a été complété, la CGPBC et le Conseil des Innus pourront élaborer ensemble un plan d'optimisation des retombées économiques pour la communauté de Pessamit.



TAXATION ET RELATIONS GOUVERNEMENTALES

Est-ce que le Port de Baie-Comeau aura droit à une exemption de taxes municipales ?

Non. Le Port de Baie-Comeau bénéficiera néanmoins d'un régime fiscal particulier afin d'avoir un niveau de taxation similaire à celui des autres ports canadiens. Comme les installations portuaires passent d'un statut public à un statut privé, à moyen terme, le port paiera plus de taxes que n'en payait le gouvernement fédéral auparavant.

Quel est le rôle du Gouvernement du Québec dans le processus de transfert ?

Le Gouvernement du Québec a dû donner son autorisation pour la cession des installations fédérales à la CGPBC et pour la signature des ententes entre les parties. Le Gouvernement du Québec a aussi obtenu du gouvernement fédéral la rétrocession des lots de grève et en eau profonde. Par conséquent, la CGPBC doit à présent convenir d'un bail à long terme avec le Gouvernement du Québec pour l'utilisation des lots sur lesquels est bâti le port.

Quel sera le rôle du Gouvernement du Québec quant à l'exploitation du port de Baie-Comeau à présent que les lots de grève et en eau profonde lui appartiennent ?

Maintenant que le port est situé sur le domaine hydrique du Québec, les lois environnementales et d'autres lois provinciales s'appliquent. De plus, en tant qu'organisation incorporée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Gouvernement du Québec, la CGPBC est assujettie à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux qui s'appliquent à sa situation.

Est-ce que le gouvernement fédéral continuera d'intervenir au port de Baie-Comeau ?

Oui. La navigation est un domaine de compétence exclusif au gouvernement fédéral. Le port et les navires sont donc assujettis à plusieurs lois et règlements relatifs au commerce, à la sûreté et à la sécurité, notamment.

